

# LE DEVOIR

CAHIER  
**2**

## CULTURE

Inclusion  
sur les scènes  
montréalaises | **B1**

## MONDE

« Menace d'une guerre  
totale » entre l'Ukraine  
et la Russie | **B8**

## ACTUALITÉS

Gare aux jouets  
branchés sous  
les branches | **A8**



## François Paradis élu président de l'Assemblée nationale



Comme le veut la tradition, François Paradis, fraîchement élu président de l'Assemblée nationale, a été conduit « de force » mardi vers son siège du Salon bleu. Les quatre chefs des partis politiques représentés à l'Assemblée nationale ont joué le jeu dans un rare moment de camaraderie. Les prochains jours seront assurément plus sérieux alors que s'amorcent les travaux de la 42<sup>e</sup> législature. Page A3

JACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE

### III MONTRÉAL

## Noyade du jeune Blessing : manque de surveillance, pointe le coroner

AMÉLI PINEDA  
LE DEVOIR

Blessing Claudevy Moukoko se trouvait au fond de la piscine au moment où un professeur, le croyant au vestiaire, lui attribuait une note de 4 sur 5 pour sa performance au cours de natation. L'adolescent de 14 ans a passé près de 40 minutes sous l'eau avant d'être retrouvé dans la partie profonde de la piscine du centre Père-Marquette, à Montréal, a confirmé mardi le bureau du coroner.

« Au visionnement des images de la piscine captées par les caméras, l'inaptitude à nager du jeune Moukoko est flagrante », a confié le coroner Louis Normandin, lors d'une conférence de presse où il n'a pas caché avoir été très ébranlé par les images qu'il a dû regarder.

Dans son rapport, le coroner relève le manque de surveillance qui a coûté la vie à l'adolescent de 14 ans le matin du 15 février dernier.

« C'était son troisième cours de natation. On voit qu'il s'engage pour une

longueur de natation. Il a de la mise déjà dans la partie peu profonde. Il s'arrête et on le voit s'agripper au bord de la piscine. Il continue, puis on le voit à nouveau s'arrêter. Et il repart, et cette fois-ci on ne le revoit plus », a raconté le coroner Normandin. « Blessing ne savait pas nager. Il allait à ses cours de reculons, comme on dit. »

La dernière fois qu'on aperçoit l'adolescent dans la vidéo, il est 9 h 02, a indiqué le coroner. Il sera secouru à

VOIR PAGE A 2 : NOYADE

## L'éducation aux adultes dépossédée de millions de dollars

La CSDM finance des services spécialisés avec des subventions pour la formation des adultes et la formation professionnelle

JESSICA NADEAU  
MARCO FORTIER  
LE DEVOIR

**Il appartient à la commission scolaire de choisir la répartition qu'elle désire faire [des disponibilités budgétaires]**

MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION  
ET DE  
L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR



Des millions de dollars destinés à l'éducation des adultes à la CSDM servent plutôt à payer les services aux élèves à besoins particuliers du primaire et du secondaire. Cette pratique, longtemps soupçonnée dans le milieu, suscite beaucoup de grogne en raison du manque criant de services pour les adultes qui font le choix de retourner sur les bancs d'école.

La Commission scolaire de Montréal (CSDM) ne s'en cache même pas : si elle réussit à atteindre l'équilibre budgétaire, c'est grâce à un surplus de 20 millions de dollars dégagé à même la formation des adultes et la formation professionnelle.

« La formation professionnelle et la formation générale des adultes sont de grands contributeurs à l'équilibre budgétaire de la Commission scolaire », a indiqué la semaine dernière Lucie Painchaud, directrice générale adjointe de la CSDM, lors de la présentation du budget de l'année 2017-2018 aux médias. « Déjà, dans le montage budgétaire, on prévoit qu'ils vont générer des surplus, mais ils ont généré des surplus — comme chaque année — supplémentaires à ce que nous avions anticipé », a-t-elle précisé.

Ainsi, la commission scolaire a reçu du ministère de l'Éducation une somme de 5739 \$ par élève à la formation générale des adultes (FGA), mais n'a dépensé que 4477 \$.

VOIR PAGE A 4 : ADULTES

### INDEX

Éditorial .....A6  
Idées .....A7  
Culture .....B1  
Grille TV .....B2  
Économie .....B4  
Sports .....B6  
Météo .....B6  
Mots croisés .....B6  
Sudoku .....B6  
Monde .....B7  
Avis légaux .....B7

## Poète, parolier et pionnier de la contre-culture

Claude Péloquin meurt d'un cancer à l'âge de 76 ans

STÉPHANE BAILLARGEON  
LE DEVOIR

Fulgurance. C'est le mot, le très beau mot, qui vient à la chanteuse Louise Forestier quand elle pense au poète et parolier Claude Péloquin, disparu dimanche à l'âge de 76 ans. Il souffrait d'un cancer généralisé qui l'a tué rapidement, quelques semaines après le diagnostic fatal.

« C'est bien lui, ça », dit M<sup>me</sup> Forestier en apprenant ce détail sur la sortie de scène foudroyante de l'écrivain.

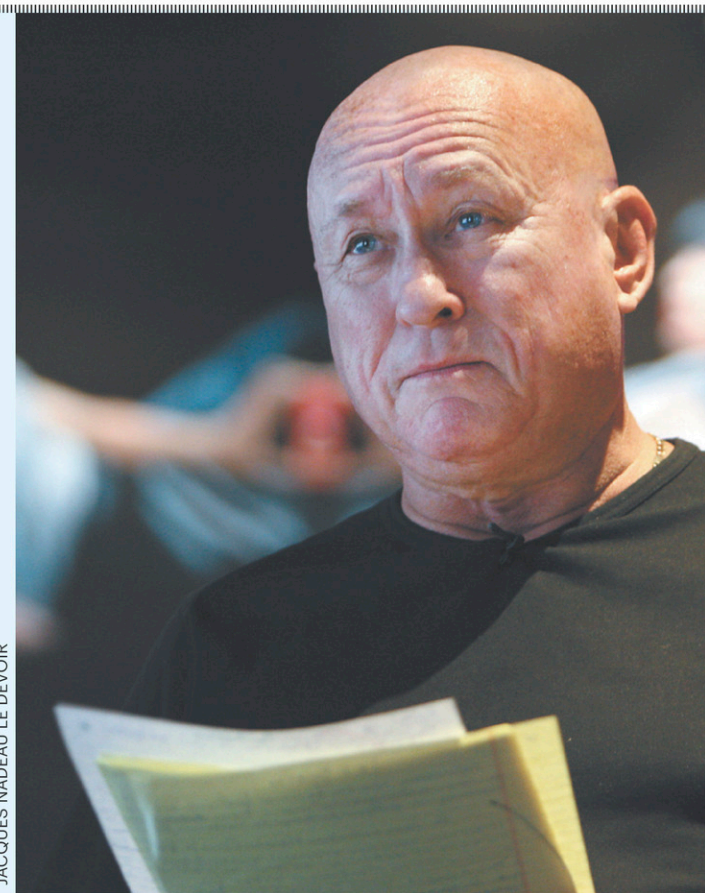
« C'était un homme de fulgurances. On meurt comme on vit. Il avait des fulgurances extraordinaires. Un de ses vers dit : J'ai une cathédrale

d'harmonique dans les genoux. Coudon, tu fais le tour du monde à pied avec ça ! »

Elle en parle aussi comme d'un maître des formules-chocs. « C'était un homme de l'instant, toujours actif. Il aurait fait fortune dans une agence de publicité. »

Les paroles de la chanson *Lindberg*, improvisée par Claude Péloquin pendant une soirée bien arrosée, concentre un de ces instants-monuments. Interprétée par Louise Forestier et Robert Charlebois en 1969, elle est devenue l'hymne de la jeunesse psychédélique entre la Révolution tranquille, Expo 67, mai 1968 et la crise d'Octobre.

VOIR PAGE A 4 : PÉLOQUIN



JACQUES NADEAU LE DEVOIR



III CHEFFERIE DU BLOC QUÉBÉCOIS

## Des militants craignent un couronnement

MARIE VASTEL  
CORRESPONDANTE PARLEMENTAIRE  
À OTTAWA  
LE DEVOIR

Les députés bloquistes ont beau être ravis d'avoir recruté Yves-François Blanchet pour leur course à la chefferie, des militants du parti craignent quant à eux un couronnement. Les présidents d'association bloquiste consultés par *Le Devoir* estiment que le parti a grandement besoin de tenir un débat sur la direction du Bloc québécois.

Yves-François Blanchet confirmait, lundi, qu'il briguerait la succession de Martine Ouellet. Seul un militant et agriculteur de Portneuf, Christian Hébert, a lui aussi annoncé la même intention pour l'instant. Le député Michel Boudrias y réfléchit, mais n'a pas pris de décision.

« À titre personnel, je trouvais et je continue de trouver que c'est important d'avoir plusieurs candidatures », fait valoir au *Devoir* Jacques Binette, président de l'association de circonscription d'Honoré-Mercier. « Je ne voudrais pas qu'il y ait un couronnement — que ce soit M. Boudrias, qui est intéressé, ou M. Blanchet. Ça nous prend plusieurs

candidats et candidates. C'est important pour amener des débats. »

M. Binette évoque les déchirements qu'a vécus le Bloc l'an dernier, lorsque Martine Ouellet voulait miser d'abord sur la défense de la souveraineté sur toutes les tribunes alors qu'une majorité de son caucus voulait défendre les intérêts du Québec. « La façon d'agencer tout ça, d'un point de vue stratégique, ce sont des débats importants qui doivent se tenir. »

Son association d'Honoré-Mercier n'avait pas pris position lors de la crise sur le leadership de M<sup>me</sup> Ouellet, mais M. Binette appuyait l'ancienne chef. Il déplore aujourd'hui qu'Yves-François Blanchet ait été « assez dur avec elle et assez injuste ».

Autre partisan de Martine Ouellet, Jocelyn Beaudoin de Shefford estime lui aussi que le projet de refondation du Bloc doit nécessairement être accompagné de débats. Et une course à la chefferie serait l'occasion de mobiliser les membres et « de donner plus d'attention médiatique positive » au parti. À son avis, le débat sur l'orientation du Bloc est réglé depuis que M<sup>me</sup> Ouellet a perdu son référendum, en juin, mais la stratégie du parti pour allier la défense

**Yves-François Blanchet rétorque que l'éventualité d'un couronnement ne lui appartient pas. Il martèle qu'il n'a pas réclamé d'avoir le champ libre.**

des intérêts du Québec et l'indépendance peut encore être discutée.

Le président d'Ahuntsic-Cartierville, André Parizeau, était quant à lui dans le camp contre Martine Ouellet, mais il préférerait également une course à un couronnement. « Je trouverais ça intéressant qu'il y ait une vraie course à la chefferie, confie-t-il au *Devoir*. C'est toujours une bonne chose. »

Leur collègue Yvon Lévesque, d'Abitibi, croit en revanche que dans le contexte actuel un couronnement serait acceptable, puisque l'élection fédérale est dans moins d'un an et que les coffres du Bloc québécois ne débordent pas d'argent.

Yves-François Blanchet rétorque que l'éventualité d'un couronnement ne lui appartient pas. Il martèle qu'il n'a pas réclamé d'avoir le champ libre. Certains avaient rapporté le contraire, en



Yves-François Blanchet

coulisse. « Ça ne me dérange pas qu'il y ait, ou pas, d'autres candidats. J'ai même l'impression que notre campagne va amasser assez d'argent pour financer une course à la direction », plaide M. Blanchet en entrevue.

## Pas d'élection partielle

S'il est élu chef du Bloc québécois, Yves-François Blanchet ne briguera pas d'élection partielle pour faire son entrée aux Communes.

« Je pense que ça ne vaut pas la peine », insiste-t-il, puisqu'une partielle au printemps lui offrirait un siège alors qu'il ne resterait que douze semaines à la session parlementaire.

La rumeur veut que Justin Trudeau tienne l'élection partielle à Outremont au mois de février. S'il n'y a pas d'autres candidats à la chefferie bloquiste, M. Blanchet serait élu par acclamation le 15 janvier — date limite des mises en candidature. S'il y a une course, celle-ci se conclura le 24 février.

L'aspirant chef bloquiste assure que la crise qui a déchiré le parti est terminée. « Je suis convaincu que cette division est finie. Et que les possibles amertumes que ça a laissées vont être relativement faciles à gérer. »

fondaction.com

**PLUS QU'UN REER**

**FONDATION**  
Donner du sens à l'argent.

La valeur et le rendement des actions de Fondaction fluctuent, le passé n'est pas indicatif du futur. Avant d'investir, pour plus d'information notamment sur les frais, veuillez consulter le prospectus à fondaction.com. \* Crédits d'impôt sujets à changement.

## La CSDM affirme « prendre acte » des suggestions

## NOYADE

SUITE DE LA PAGE A 1

9 h 40. La surveillance du groupe de 19 élèves n'a pas été assurée de façon adéquate et infaillible, a affirmé à plusieurs reprises le coroner.

« Ce n'est pas mon rôle d'établir s'il y a eu négligence ou pas [...] mais comme je l'ai mentionné dans mon rapport [...] ça prenait quelqu'un qui compte les 19 têtes, qui était supposé être au-dessus de la piscine, et cette personne-là n'était plus là », a déclaré le coroner Normandin.

Le coroner rapporte dans son rapport que, puisque le professeur n'avait pas achevé le profil de natation de 90 heures nécessaires pour donner le cours, il était assisté d'une sauveteuse. Toutefois, celle-ci était plutôt là comme instructrice, et son attention n'était pas entièrement consacrée à la surveillance des jeunes nageurs. À la fin du cours, ils se sont tous deux limités à un balayage visuel, sans faire le tour de la piscine.

Puis, plutôt que de faire l'appel systématique des élèves, le professeur a choisi de les attendre à l'escalier pour récupérer leur évaluation. Bien qu'il note l'absence de Blessing Moukoko, il suppose que celui-ci s'est rendu à son casier plutôt que de le considérer comme manquant et d'entreprendre des recherches. Ce n'est que lorsque des élèves du cours suivant arrivent que l'adolescent est retrouvé au fond de l'eau.



« Ils remarquent ce qu'ils croient être un mannequin », a mentionné le coroner Normandin.

Les manœuvres de réanimation sont entamées par la sauveteuse. Le jeune est ensuite transporté à l'hôpital. Les examens cliniques révèlent des dommages cérébraux sévères et irréversibles à la suite de la noyade. Les parents de Blessing Moukoko acceptent l'interruption des soins actifs.

L'adolescent est décédé six jours plus tard, le 21 février. La mort du jeune est accidentelle, conclut le coroner, qui souligne qu'elle a été violente.

**Le coroner Louis Normandin n'a pas caché avoir été très ébranlé par les images qu'il a dû regarder.**

JACQUES NADEAU  
LE DEVOIR

Mardi, le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) a confirmé qu'aucune accusation ne serait portée dans ce dossier.

« À la suite de l'examen complet du dossier d'enquête transmis par le Service de police de la Ville de Montréal, le DPCP conclut qu'aucune accusation ne sera portée relativement à cette affaire. Le procureur qui a procédé à l'analyse du dossier a informé les proches de la personne décédée qu'il n'était pas en mesure de démontrer un acte criminel en l'espèce », a indiqué Jean-Pascal Boucher, porte-parole du DPCP.

## Poursuites envisagées

Les parents de Blessing Claudevy Moukoko s'adresseront aux médias mercredi matin.

La famille, qui est représentée par l'avocat Jean-Pierre Ménard, avait indiqué en mars dernier qu'elle avait l'intention de poursuivre la Ville de Montréal et la Commission scolaire de Montréal (CSDM).

D'ailleurs, ces deux dernières ont réagi hier au rapport du coroner. La CSDM a dit « prendre acte » des suggestions.

« On mettra en place les mesures nécessaires en lien avec les responsabilités qui incombent [à la CSDM]. Notre devoir est de faire le maximum pour renforcer nos pratiques afin d'éviter que de tels événements se reproduisent », a déclaré Catherine Harel Bourdon, présidente de la CSDM.

Il n'a pas été possible de confirmer si le professeur travaillait toujours à la CSDM.

L'arrondissement de Rosemont, qui est l'employeur de la sauveteuse, a de son côté tenu à rappeler que les normes de ratio et d'encadrement avaient été respectées. La sauveteuse avait également toutes les qualifications requises.

Le coroner Normandin a soumis deux recommandations au ministère de l'Éducation du Québec. Il propose d'intégrer le programme Nager pour survivre de la Société de sauvetage du Québec au cours de natation donné en milieu scolaire.

Il estime également que la formation des professeurs doit être revue pour les obliger à achever les 90 heures requises pour donner le cours. Il estime enfin que, lorsque le professeur est assisté d'un sauveteur, ce dernier ne doit pas avoir d'autres tâches que celle de surveiller les nageurs.

« À défaut de remplir ces deux conditions, les cours de natation en milieu scolaire [devraient] être suspendus jusqu'à nouvel ordre », conclut-il.

La ministre déléguée à l'Éducation, Isabelle Charest, a déclaré à Québec qu'il était trop tôt pour annuler les cours de natation.

« Je ne crois pas qu'il faille suspendre les cours, je pense qu'on peut commencer les travaux sans tout arrêter. C'est un accident extrêmement tragique, extrêmement déplorable, mais je ne crois pas qu'il y ait lieu d'arrêter tous les cours pour le moment », a-t-elle affirmé.

Avec La Presse canadienne

## III IMMIGRATION

# L'improvisation des renvois vers Haïti est montrée du doigt

Les décisions des autorités frontalières sont prises au jour le jour depuis le 18 novembre

LISA-MARIE GERVAIS  
LE DEVOIR

Des voix s'élèvent pour dénoncer la situation « inhumaine » que vivent ces jours-ci les Haïtiens en instance de renvoi qui se font aviser à quelques heures d'avis que leur expulsion est reportée. Selon ce qu'a appris *Le Devoir*, l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) n'a procédé à aucun renvoi vers Haïti depuis le 18 novembre dernier, préférant gérer la chose au jour le jour, ce qui fait vivre un grand stress aux personnes en voie d'expulsion.

« C'est une abomination de faire vivre ça aux familles », a déclaré Marjorie Villefranche, directrice de la Maison d'Haïti, qui demande une suspension claire et à long terme des expulsions. « Ça n'a pas de bon sens, s'est pour sa part indigné l'avocat en droit de l'immigration Stéphane Handfield. On ne peut pas laisser les gens sur le qui-vive pour ensuite leur annuler ça à la dernière minute. On leur dit de tout vendre, de laisser la maison et le travail, car ils doivent partir, mais on finit par les appeler la veille pour leur dire qu'on va reporter leur départ sans donner de date. »

Selon nos informations, depuis le 18 novembre dernier, la décision de ne pas expulser une personne vers Haïti est effectivement prise au cas par cas par un représentant de l'ASFC qui détient un pouvoir discrétionnaire. Par exemple, un renvoi peut être reporté pour des raisons médicales ou si la situation n'est pas sécuritaire dans le pays de destination, selon l'analyse des agents à l'aéroport.

## Soulagement temporaire

Aux multiples questions du *Devoir* sur les motifs de l'annulation de ces renvois, l'ASFC s'est contentée d'un courriel laconique ne fournissant aucun détail. Entre les lignes, on comprend que la décision est prise au jour le jour, localement, par le bureau de Montréal, indépendamment du politique. « Aucun sursis administratif faux renvois [n'est] en place pour Haïti », a indiqué un porte-parole.

Avec sa femme et ses quatre enfants en bas âge, Jean Gester devait prendre

le vol de 6 h ce matin, mercredi, avant d'être informé la veille, à douze heures d'avis, qu'on reportait leur renvoi vers Haïti. « On est soulagés, c'est sûr », a-t-il lancé.

D'une voix tremblotante et agitée, M. Gester se disait pourtant en panique à l'idée de retourner en Haïti, étant donné les tensions actuelles et la mainmise des gangs criminalisés. D'autant plus qu'il n'y a pas mis les pieds depuis près de dix ans. « On n'a pas de maison, on n'a rien là-bas. On a fui pour les États-Unis en 2009 parce qu'on était persécutés. Mes enfants sont nés aux États-Unis et on est ensuite venus ici parce que [le président] Trump menaçait de lever le TPS [statut de protection temporaire] et que le Canada nous ouvrirait la porte. »

Les personnes qui devaient être expulsées seront convoquées ultérieurement pour se faire attribuer une date de renvoi. « Ils nous ont laissés dans le néant », a raconté Alain (nom fictif). Ce Québécois s'est marié dimanche avec sa belle Lydia, une Haïtienne qui devait être expulsée mercredi matin, mais il a reçu un appel mardi en fin de journée l'informant qu'il y avait report du renvoi. « Je veux me réjouir de cette bonne nouvelle, mais la bataille n'est pas gagnée. »

## Demande de moratoire

Il déplore que le gouvernement ait toujours l'intention d'expulser des Haïtiens vers leur pays d'origine alors que le site d'Affaires mondiales Canada recommande, dans une mise à jour datant du 27 novembre, d'éviter « tout voyage non essentiel en Haïti en raison des troubles civils ». « Une vie canadienne, ça vaut quelque chose, mais une vie haïtienne ne vaut rien ? » s'indigne-t-il.

Ils sont plusieurs à demander un moratoire sur les renvois en Haïti d'ici à ce que la situation soit analysée par le gouvernement canadien. Prochainement mise en ligne, une pétition de la Concertation haïtienne pour les migrants (CHPM) aurait déjà recolté un bon nombre de signatures et une manifestation s'organiserait dimanche « Nous ne demandons pas un arrêt



Plusieurs migrants, dont la majorité était d'origine haïtienne en provenance des États-Unis, ont traversé la frontière canadienne par le chemin Roxham au cours du printemps et de l'été 2017.

JACQUES NADEAU  
LE DEVOIR

temporaire, mais la suspension immédiate des renvois et le rétablissement du moratoire », a rappelé Ruth Pierre-Paul, directrice du Bureau de la communauté haïtienne de Montréal, l'un des organismes membres de la CHPM.

Co-porte-parole de la CHPM, Marjorie Villefranche souhaite rencontrer prochainement les responsables du gouvernement « pour trouver une solution ». « Au lieu du cas par cas, on aimerait que ce soit une suspension claire pour se donner le temps d'étudier la situation. »

Au cours des dix derniers jours, des manifestations demandant la démission du président Jovenel Moïse, soupçonné de corruption dans une affaire d'achat de pétrole vénézuélien, ont versé dans la violence. Selon l'opposition, onze personnes auraient trouvé

la mort et un appel à la grève généralisée a paralysé le pays pendant plusieurs jours.

Conjointement avec le Bloc québécois, M<sup>e</sup> Handfield avait déploré vendredi le rejet par la Chambre des communes d'une motion demandant que cessent les expulsions vers Haïti jusqu'à ce qu'Affaires mondiales statue sur le retour de la paix sociale. « Il faut que le ministre [de la Sécurité publique, Ralph Goodale] intervienne et mette son pied à terre », a réitéré l'avocat.

Selon son cabinet, le ministre Goodale se dit « très sensible à la situation », qu'il « surveille de près ». Mais « de toute évidence, l'ASFC est tenue d'appliquer les lois canadiennes », a expliqué l'attaché de presse Scott Bardsley, qui confirme toutefois qu'aucun renvoi n'a eu lieu depuis le 18 novembre.

# François Paradis plaide pour plus de transparence

Le nouveau président de l'Assemblée nationale veut faire reculer le cynisme de la population envers la politique

MARCO BÉLAIR-CIRINO  
CORRESPONDANT PARLEMENTAIRE  
À QUÉBEC  
LE DEVOIR

L'ex-animateur de télé François Paradis veut faire grimper les cotes d'écoute de l'Assemblée nationale. Après avoir été élu sans opposition à la présidence, l'homme politique de 61 ans a appelé les nouveaux et anciens députés à « améliorer [les] pratiques » en matière de transparence et de gestion dans la « Maison du peuple ».

« Les Québécoises et les Québécois nous envoient des messages clairs. On ne peut pas faire semblant de ne pas les entendre. La population réclame davantage de transparence, une gestion toujours plus rigoureuse. Eh bien, je vous le dis, j'en suis », a-t-il déclaré après avoir été tiré de force par les chefs des quatre groupes parlementaires — François Legault, Pierre Arcand, Pascal Bérubé et Manon Massé — vers le fauteuil de la présidence.

« Comme le veut la tradition, M. Paradis avait feint de résister, afin de rappeler le sort réservé à sept présidents de la Chambre des communes du Parlement de Westminster. « [Ils] avaient été décapités, rien de moins, sur ordre du roi », a relaté le député de Lévis.

Promettant de « garder la tête froide », le 46<sup>e</sup> président de l'Assemblée nationale s'est engagé mardi à « ouvrir [les] portes [du Parlement] à tous » et à y favoriser « une démocratie moderne, efficace, innovante », y voyant des façons de faire reculer le cynisme de la population envers la classe politique.

« Nous allons tout faire pour qu'à travers nos travaux, les périodes de questions et réponses, notre attitude, notre ton, nous atteignons notre objectif de continuer à mieux vous servir pour que vous soyez fiers de celles et ceux en qui vous avez placé votre confiance », a poursuivi M. Paradis tout en fixant la caméra braquée sur lui. « Derrière la caméra, il y a des gens qui croient en nous, et je les souhaite de plus en plus nombreux », a souligné l'ex-animateur de *TVA en direct.com*.

## Devoir d'exemplarité

Le chef parlementaire du Parti québécois, Pascal Bérubé, a aussi insisté sur le « devoir d'exemplarité » des députés. « Nous avons bien besoin de transparence, nous avons un devoir d'exemplarité, de bien gérer le dur labeur des Québécois et des Québécoises, a-t-il déclaré. Nous devons trouver des moyens d'être plus efficaces, plus près des gens et de leurs préoccupations, des moyens de rendre les Québécois fiers de leur Parlement. »

Le leader parlementaire de Québec solidaire, Gabriel Nadeau-Dubois, trépanait d'impatience mardi à l'idée de « faire un grand ménage sur le plan de la transparence » au Parlement. « Les homards, il faut que ça soit fini ; la culture du club privé, il faut que ce soit terminé », avait-il fait valoir avant de rejoindre le Salon bleu.

## Devoir de neutralité

M. Paradis a été réélu sous la bannière de la Coalition avenir Québec le 1<sup>er</sup> octobre dernier, mais est désormais

**Il y a même des gens qui ont dit : bien, ce nouveau président-là, il va-tu se mettre à lire des courriels puis à prendre des appels ? Bien, justement, j'aimerais qu'on joigne M<sup>me</sup> Tremblay, qui est dans la... Non, c'est des blagues. Mais attention, qui sait ? Qui sait ?**

FRANÇOIS PARADIS



astreint à un devoir de « neutralité ». « Cette neutralité doit s'exercer en tout temps, tant en matière de gestion budgétaire que d'allocation des ressources », a fait remarquer le chef de l'opposition officielle, Pierre Arcand. « Vous devez, entre autres, faire en sorte qu'on puisse s'assurer que le député [a] un rôle qui grandit de jour en jour », a-t-il ajouté. M. Paradis a acquiescé d'un signe de tête.

Le premier ministre, François Legault, a promis de son côté de « valoriser le rôle de député », notamment en lui octroyant « plus de pouvoirs ». Le dépôt prochain du projet de loi prévoyant

## Legault se veut rassurant... pour les cibles de 2030

Faute de données à jour, le premier ministre François Legault est incapable de dire si le Québec atteindra ou ratera la cible de réduction d'émissions de gaz à effet de serre (GES) fixée pour 2020. « Je ne peux répondre. [...] On n'a pas de chiffres plus récents que 2015 », a-t-il déclaré, tout en promettant de « tout faire » afin que l'État québécois respecte son engagement. *Le Devoir* indiquait samedi que le gouvernement caquiste se dotera de « cibles réalistes » de réduction d'émissions de GES et conviendra des « meilleurs moyens » pour les atteindre après avoir obtenu un nouvel inventaire des émissions. « Je veux m'assurer que notre plan va nous permettre d'atteindre la cible de 2030 », a dit M. Legault mardi. Le Parti québécois le presse de soumettre un projet de loi « anti-déficit climatique » au cours des dix prochains jours, tandis que Québec solidaire l'exhorte à déposer « minimalement une ébauche de plan de lutte contre les changements climatiques » d'ici la mi-décembre.

la désignation des grands patrons de la SQ, de l'UPAC, et du DPCP à un vote aux deux tiers de l'Assemblée nationale s'inscrit dans cet esprit, a-t-il mentionné dans une brève allocution.

Le chef du gouvernement a aussi invité les élus à « travailler ensemble » sur un projet de loi modifiant le mode de scrutin, afin de permettre à l'Assemblée nationale d'être plus représentative du choix réel des électeurs. « Ce qui est visé, justement, c'est de donner plus de pouvoir au vote des citoyens et, par conséquent, aux députés qui sont choisis par la suite », a soutenu le nouveau doyen de l'Assemblée nationale.

# Un parcours atypique et pionnier

## PÉLOQUIN

SUITE DE LA PAGE A 1

La collaboration de Claude Péloquin avec le sculpteur Jordi Bonnet au début des années 1970 a donné cette célèbre phrase de la murale du Grand Théâtre de Québec: « Vous êtes pas écœurés de mourir, bande de caves? C'est assez! »

### Un performeur

Un parcours atypique et pionnier l'avait mené là, pour ainsi dire au centre de la marge contre-culturelle.

« Péloquin est le premier poète performeur au Québec », résume l'historien de la littérature Sébastien Dulude, qui lui a en partie consacré sa thèse de doctorat.

« Il m'a raconté qu'à l'âge de 15 ans il avait découvert des groupes d'avant-garde californiens, dont Fluxus. [Né à Montréal en 1942], il s'était rendu sur la côte ouest dès la fin des années 1950, où il avait été exposé à la performance. Il a ramené dès 1961-1962 cette idée d'organiser des événements multidisciplinaires incluant de la poésie. »

Le peintre Serge Lemoine (1941-1998) participe souvent à ces happe-

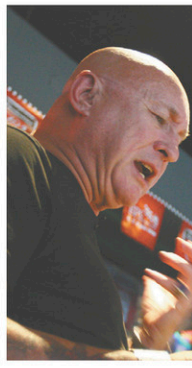
nings organisés dans les galeries d'art de Longueuil. Claude Péloquin y improvise souvent, et son troisième recueil, *Les mondes assujettis* (1965), serait une retranscription d'une de ses poussées fiévreuses.

« Les poètes Claude Gauvreau et Denys Vanier admiraient beaucoup cette démarche improvisée », raconte encore M. Dulude en rappelant le côté « très spectaculaire » des performances péloquiennes. « Sa zone d'impact reste entre 1962 et 1967: il est alors le seul poète à faire éclater le genre poétique au Québec. »

### Changer le monde

Un paquet d'idées nouvelles s'opposent aux manières traditionnelles de créer, en chanson comme en littérature. Cette manière plaît à Robert Charlebois, à Louise Forestier et au Quatuor du jazz libre, qui vont tous être liés à la création du mythique *Oss-tidcho* au Quat'Sous en 1968.

« Le seul consensus de la contre-culture, c'est qu'il n'y a pas vraiment de mouvement, dit encore M. Dulude. Il y a quand même un monde entre Raoul Duguay, qui milite pour le retour à la terre, Denys Vanier, qui est dans l'anar-



Claude Péloquin  
JACQUES NADEAU  
LE DEVOIR

chie, et Claude Péloquin et son *trip* cosmologique. Ils ne proposent pas le même modèle contre la culture dominante. Mais ils veulent tous changer les choses. »

### Carrière commerciale

Étrangement, cette position en révolte va finir par se retourner en recherche de notoriété croissante, puis en ressentiment face à l'échec de la starification.

Louise Forestier décrit aussi « un homme infrequentable, mais qui voulait être une star ». Elle ajoute qu'il « crevait de faim tout en étant obsédé par l'argent », ceci expliquant peut-être cela.

Il avait fini par assumer une position de poète à la pige qui lui a fait réaliser des « éloges poétiques » pour des entreprises qui en passaient la commande. Cette carrière commerciale devait culminer avec l'écriture d'un poème qu'aurait lu le fondateur du Cirque du Soleil, Guy Laliberté, pendant son voyage de touriste de l'espace en 2009.

Mais la collaboration a échoué et c'est finalement l'écrivain Yann Martel qui a écrit le texte de la « mission poétique ».

Sébastien Dulude ajoute qu'une fois passée la période avant-gardiste et « coup de gueule », la production de Péloquin, étendue sur environ 35 recueils, a dérivé vers des productions beaucoup moins marquantes liées au genre mystico-prophétique. « Je ne peux pas glorifier l'ensemble de son œuvre, qui devient finalement assez pénible par moments. Il y a des œuvres très, très oubliables et réactionnaires. »

En décembre 2014, dans une de ses dernières sorties médiatisées, Péloquin profite du micro de l'émission *Plus on est de fous, plus on lit* d'ICI RC Première pour livrer une charge contre l'immigration, qu'il décrit comme une « invasion » capable d'anéantir le Québec.

### Avec Yann Perreau

Sauf erreur, Yann Perreau est le dernier à l'avoir enregistré. Lui et celui que beaucoup de proches surnommaient Pélo se sont rencontrés à un vernissage en 2010.

Le poète a ensuite envoyé au compositeur-interprète des centaines de textes dans lesquels il a pigé à qui mieux mieux pour finalement aboutir à l'album *À genoux dans le désir* (2012).

« Je travaillais les textes par des collages et j'allais le voir à son bureau, en fait le bar Le Vol de Nuit, qui était son bureau. Je passais l'après-midi là. »

Yann Perreau appréciait la simplicité des mots capables de créer des images et des mondes complexes et profonds, dit-il.

« Oui, je m'étais fait mettre en garde par un paquet de monde, qui me disait que c'était un paquet de trouble. Mais moi, je n'ai jamais eu de mauvaise expérience avec lui. Que du positif. Que du drôle. Que du généreux. Avec des anecdotes à n'en plus finir. »

« Il était solitaire aussi, mal aimé et sous-estimé. Il n'était même pas accepté par la gang des poètes. C'était un punk. Il vivait avec pas grand-chose. C'était un grand enfant au fond, un enfant qui n'a jamais cru à la mort. »

# Une rumeur confirmée

## ADULTES

SUITE DE LA PAGE A 1

Même chose pour la formation professionnelle, qui dégage cette année un surplus d'un peu plus de 700 \$ par élève.

Au total, c'est donc un montant de 20 millions de dollars qui a été généré par ces deux secteurs comptant quelque 11 500 élèves.

### Transfert

Ces sommes ont été transférées aux services aux élèves en difficulté du primaire et du secondaire, qui sont déficitaires. Pourquoi? Tout simplement parce que, malgré les « réinvestissements » du gouvernement en éducation, les services aux élèves handicapés ou ayant des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) — ainsi que ceux de l'accueil et de la francisation — sont sous-financés, explique la présidente, Catherine Harel Bourdon.

La CSDM estime le manque à gagner dans ces secteurs à 33 millions pour l'an dernier, soit 1845 \$ pour chacun de ces 18 082 élèves.

« Il faut le prendre quelque part, cet argent-là », affirme M<sup>me</sup> Harel Bourdon. Elle réclame un meilleur financement du gouvernement pour les élèves en difficulté du primaire et du secondaire, pour pouvoir consacrer à l'édu-

cation des adultes et à la formation professionnelle toutes les sommes prévues à cet effet.

Elle espère « développer la formation professionnelle et la formation générale adulte. C'est notre objectif avec les directions de ces centres-là », explique M<sup>me</sup> Harel Bourdon.

La CSDM n'est pas la seule à avoir recours à ces sommes pour financer d'autres secteurs. La Fédération des commissions scolaires du Québec confirme « qu'il peut effectivement arriver qu'une commission scolaire dégage une marge de manœuvre et fasse le choix local d'attribuer les sommes disponibles à d'autres besoins de ses élèves ».

### Inquiétudes

Dans le milieu de l'éducation aux adultes et de l'alphabétisation, on affirme avoir souvent entendu parler de telles pratiques, mais sans jamais avoir réussi à obtenir des preuves.

« Personne ne nous a jamais confirmé que ça se faisait, mais dans des discussions de corridor, des directions de centres d'éducation aux adultes nous disaient qu'elles manquaient de ressources parce que l'argent n'arrivait pas nécessairement chez eux », soutient Benoît Bernier, directeur de Déclis, un organisme d'aide aux élèves en grande difficulté qui veulent retourner aux études.

« Ça m'inquiète beaucoup d'entendre ça, dit-il en apprenant du *Devoir* que c'est effectivement le cas. C'est un manque de considération pour les élèves qui se retrouvent à l'éducation aux adultes. Ça confirme l'idée que l'éducation aux adultes, ce n'est pas très important. »

Même son de cloche du côté de l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICEA), qui tente de documenter cette réalité depuis des années.

« Les commissions scolaires reçoivent une enveloppe fermée pour l'édu-

cation aux adultes. Si l'argent n'est pas utilisé pour financer les services aux adultes, les commissions scolaires ont à répondre de ce qu'elles font avec », s'exclame son directeur général, Daniel Baril.

« Le secteur de l'éducation aux adultes est victime de cette situation-là. En principe, l'argent qui lui est destiné devrait servir à l'éducation aux adultes. Et ce ne sont pas les besoins qui manquent. »

Les adultes qui retournent sur les bancs d'école — dont plusieurs éprouvent des difficultés d'apprentissage — ont bien besoin de soutien, mais les professionnels se font rares dans les centres d'éducation aux adultes.

Selon ce qu'a révélé *Le Devoir* le mois dernier, il y avait 353 professionnels « équivalents à temps plein » dans la formation des adultes en 2011-2012, pour tout le Québec.

En 2015-2016, il en restait 303, soit une baisse de 14 % — plus que la diminution de 6 % du nombre d'élèves durant la même période.

« Si l'argent ne se rend pas dans les écoles, c'est une frustration supplémentaire parce que, d'entrée de jeu, on n'offre pas le bon niveau de services pour la grande partie des élèves qui sont à l'éducation aux adultes », réitère Benoît Bernier de Déclis.

Ce dernier réclame des états généraux sur l'éducation des adultes.

### Politique

Lors d'un débat électoral organisé l'automne dernier par l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes, le nouveau ministre de l'Éducation, Jean-François Roberge — alors candidat de la CAQ —, s'était montré ouvert à tenir des consultations sur l'éducation aux adultes, précise Daniel Baril.

Ce dernier rappelle que la politique d'éducation aux adultes date de 2002

**Les commissions scolaires reçoivent une enveloppe fermée pour l'éducation aux adultes. Si l'argent n'est pas utilisé pour financer les services aux adultes, les commissions scolaires ont à répondre de ce qu'elles font avec.**

DANIEL BARIL



et que le plan d'action qui y était associé est terminé depuis 2007.

« Depuis, on a des actions pointues et sectorielles, mais on n'a plus un portrait d'ensemble de toutes les ressources et de comment les mobiliser pour répondre aux défis d'aujourd'hui. Tous les morceaux sont éparpillés en éducation aux adultes. »

Comme plusieurs, il attend également avec impatience la stratégie nationale en alphabétisation annoncée pour l'automne prochain, par l'ex-ministre Sébastien Proulx, dans le cadre de la politique sur la réussite éducative. « On n'a pas eu d'écho à cet effet, mais on donne la chance au coureur: tant qu'il n'a pas dit que ça n'existerait pas, on va présumer que ça va exister. »

La Fédération des commissions scolaires n'a pas eu de réponse elle non plus sur la stratégie, rappelant que « la formation professionnelle et la formation aux adultes sont souvent les grandes oubliées lorsque le gouvernement parle des enjeux et priorités du réseau scolaire ».

### Réaction du ministère

Les commissions scolaires sont libres de choisir la façon dont elles dépensent les fonds destinés à la FGA, a précisé Bryan St-Louis, porte-parole du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. « Si le champ d'activité relié à la FGA génère des disponibilités budgétaires, il appartient à la commission scolaire de choisir la répartition qu'elle désire en faire », a-t-il indiqué au *Devoir*.

« Les règles budgétaires des commissions scolaires prescrivent le mode d'allocation des ressources aux commissions scolaires, et non l'organisation des services. La répartition des ressources fait partie des fonctions et pouvoirs de la commission scolaire reliés aux ressources financières. »

**Du plus petit au plus grand, chaque don est important!**

Soutenir *Le Devoir*, c'est soutenir le média de référence au Québec afin de lui permettre d'innover et de défendre les idées et les causes qui assureront l'avancement politique, économique, culturel et social de la société québécoise.

### Pourquoi donner?

Parce que c'est une façon de contribuer au développement et à la pérennité du *Devoir*. Vos dons permettent d'enrichir l'offre de contenu rédactionnel et la mise à jour de nos plateformes numériques.



**Objectif : 300 000 \$**

**Pour faire votre don :**

[www.lesamisdudevoir.com](http://www.lesamisdudevoir.com)

**ou envoyer votre chèque à :**

Les Amis du Devoir  
1265, rue Berri 8<sup>e</sup> étage,  
Montréal Québec, H2L 4X4



Les Amis du Devoir

**Partenaires d'avenir**

## Plusieurs régions du Québec sous un manteau blanc



La tempête qui balayait le Québec devrait s'étirer sur deux jours avant que la neige ne se transforme en pluie, selon Environment Canada. Les niveaux de neige atteints mardi ont été plutôt inégaux d'une région à l'autre en raison du caractère fondant de ces précipitations. À Montréal, une dizaine de centimètres de neige sont tombés pendant la journée alors que, dans la région de Charlevoix, de 50 à 70 centimètres de neige sont attendus d'ici la nuit de mercredi à jeudi. Dans la région de Québec, de 15 à 25 centimètres de neige devraient s'accumuler d'ici mercredi matin. Mercredi, de la pluie pourrait se mêler aux chutes de neige. En Gaspésie, environ 25 centimètres de neige devraient tomber de mardi soir à mercredi après-midi. Plus au nord, les chutes de neige dans les régions de l'Abitibi-Témiscamingue et du Saguenay-Lac-Saint-Jean seront négligeables. JACQUES NADEAU LE DEVOIR

### III JURIDICTION

# La Cour supérieure met de l'eau dans son vin

Les juges revoient à la baisse le seuil des dossiers dont ils réclament la compétence

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ  
À QUÉBEC  
LE DEVOIR

Les juges de la Cour supérieure ont mis de l'eau dans leur vin dans le dossier du partage des compétences avec la Cour du Québec. Alors qu'ils réclamaient à l'été 2017 la compétence sur tous les dossiers civils de plus de 10 000 \$, ils ont ramené mardi leur demande aux seuls dossiers de plus de 55 000 \$.

À l'heure actuelle, tout dossier de 85 000 \$ et moins est jugé par la Cour du Québec. En diminuant ce seuil à 55 000 \$, les juges de la Cour supérieure récupéreront près de 3 % de tous les dossiers civils de la Cour du Québec.

« Leur position est plus proche d'un compromis que ce qu'on pouvait constater initialement, estime le constitutionnaliste Patrick Taillon, de l'Université Laval. Mais est-ce un recul ? Je dirais que c'est peut-être une façon de se montrer plus raisonnable devant la Cour d'appel du Québec. »

Après avoir fait les manchettes il y a un an et demi, ce dossier est en effet débattu depuis mardi devant la Cour d'appel. Le gouvernement Couillard avait demandé à cette dernière un renvoi pour trancher l'épineux contentieux soulevé par la Cour supérieure (CS). Signe de l'importance de l'enjeu, sept juges ont été assignés au dossier (la norme est de trois).

Or, selon les mémoires consultés par *Le Devoir*, les arguments des juges en chef de la CS — voulant que le Code de procédure civile du Québec (CPCQ) contrevient à la Loi constitutionnelle de 1867 en donnant de trop vastes pouvoirs à la Cour du Québec — trouvent peu d'alliés.

Cela même auprès du gouvernement fédéral, qui nomme les juges de la CS.

**Leur position est plus proche d'un compromis que ce qu'on pouvait constater initialement**

PATRICK TAILLON



Ainsi le procureur général du Canada se range-t-il ici aux côtés du gouvernement québécois pour défendre la compétence de la Cour du Québec.

#### Des appuis

« Une législature provinciale ne peut valablement retirer à la Cour supérieure la compétence qu'elle détient en matière civile, ou l'amoindrir de façon importante — par exemple en réduisant considérablement le volume ou l'importance des dossiers qui lui sont dévolus », soumet le mémoire du fédéral.

« Si le seuil [pécuniaire] établi par [le CPCQ] avait un tel effet, la disposition contreviendrait à [l'article 96 de la Loi constitutionnelle]. Mais tel n'est pas le cas », ajoute-t-on.

On souligne d'ailleurs dans ce mémoire que la Cour supérieure du Québec demeure « saisie, année après année, d'environ 40 % des litiges en matière civile », soit quelque 50 000 dossiers (contre 75 000 pour la Cour du Québec). Quelque 80 % des dossiers civils de cette dernière sont des dossiers dont la valeur en litige est de moins de 10 000 \$.

Le Conseil de la magistrature du Québec, qui représente la Cour du Québec, rappelle pour sa part que la volonté des Pères de la Confédération d'attribuer aux provinces la compétence quant à l'administration de la justice visait notamment à « protéger ce droit fondamental à l'accessibilité à la justice ».

Ce faisant, ils reconnaissent également qu'il « s'agit d'un service de proximité qui doit s'adapter aux besoins locaux des justiciables, qui peuvent différer d'une province à l'autre. »

Les propos sont similaires à l'Association canadienne des juges des cours provinciales. Celle-ci soutient que l'article 96 de la Loi constitutionnelle doit être interprété avec souplesse pour permettre « aux provinces de combattre efficacement les défis contemporains d'accès à la justice ».

#### Quel seuil ?

Que s'est-il passé pour que les juges en chef de la Cour supérieure changent à ce point d'avis quant au seuil à partir duquel ils estiment que les pouvoirs de la Cour du Québec devraient s'arrêter ? Une question de calcul, semble-t-il.

« Lors du recours initial, les juges s'étaient appuyés sur l'indice des prix à la consommation » pour établir que le

3  
%

Il s'agit de pourcentage de tous les dossiers civils de la Cour du Québec que doit récupérer la Cour supérieure si le seuil est abaissé à 55 000 \$

seuil initial prévu par la Loi constitutionnelle équivalait aujourd'hui à quelque 10 000 \$, selon l'avocate Madeleine Lemieux, qui agit comme porte-parole de la CS dans ce dossier.

Sauf que des experts ont souligné à la Cour supérieure qu'il fallait plutôt faire le calcul en se basant sur le PIB nominal par habitant, explique M<sup>me</sup> Lemieux. Et cette méthode donne un chiffre cinq fois plus élevé.

La différence entre les deux seuils est notable. En 2017, la Cour supérieure aurait eu à juger 11 900 dossiers supplémentaires si elle avait eu juridiction pour les litiges allant de 10 000 \$ à 85 000 \$. En prenant comme référence un seuil à 55 000 \$, le nombre de dossiers supplémentaires à juger aurait plutôt été de 1800, selon des chiffres transmis par le ministère de la Justice.

Ceci ne change toutefois rien au fond de l'affaire, croit Patrick Taillon. « La question demeure de savoir si le législateur québécois est allé trop loin. »

M. Taillon « salue » la position d'Ottawa dans le dossier. « Le fédéral ne souhaite pas embarquer dans une crise [de juridiction], et préfère mettre en avant une position raisonnable qui maximise la marge de manœuvre des provinces », dit-il.

« Ça montre à mon sens à quel point sur le plan de l'opportunité politique l'action de la CS semble inopportune et combien sa position l'isole dans le débat », ajoute le professeur de droit.

Outre le seuil de 85 000 \$, la CS conteste aussi le pouvoir de la Cour du Québec d'entendre les appels de tribunaux administratifs, comme la Régie du logement. Là aussi, les principaux mémoires indiquent qu'elle fait plutôt cavalier seul.

## Les patients dénoncent à leur tour la pénurie de cannabis

Le marché médical devrait être alimenté en priorité, exhortent des consommateurs

MARIE VASTEL  
CORRESPONDANTE PARLEMENTAIRE  
À OTTAWA  
LE DEVOIR

La pénurie de cannabis au pays affecte aussi les consommateurs de cannabis médical. À bout de patience, ils somment Ottawa d'intervenir pour forcer les producteurs de marijuana à prioriser leurs commandes plutôt que celles du marché récréatif.

Clayton Goodwin, un ancien combattant devenu militant pour l'accès au cannabis, se heurte lui aussi à des ruptures de stock chez son producteur. Med Releaf n'a plus de l'huile de CBD, qu'il consomme pour soigner son stress et ses douleurs.

« Il faut une priorisation des patients. Il faut deux systèmes séparés », a-t-il martelé en point de presse. La légalisation du cannabis récréatif s'est avérée un échec, selon lui, car le marché médical en a payé les frais. « Quand vous ratez quelque chose au départ, vous le corrigez. Vous protégez les plus vulnérables », a-t-il lancé à l'endroit du gouvernement. Une critique reprise par d'autres consommateurs de cannabis médical récemment.

M. Goodwin et d'autres patients étaient au Parlement pour sommer le fédéral de forcer la main des producteurs autorisés par Santé Canada, afin qu'ils garantissent l'approvisionnement des clients médicaux.

La ministre de la Santé, Ginette Petitpas Taylor, a cependant aussitôt rejeté l'idée. « Nous reconnaissons qu'il y a certains produits où l'inventaire est moins élevé. Mais grosso modo, tout autour du Canada, nous voyons quand même une disponibilité des produits de cannabis », a-t-elle fait valoir. « Les gens qui ont une prescription médicale, c'est quand même leur choix d'aller choisir le cannabis et de l'acheter du producteur de leur choix. »

M. Goodwin rétorque que, pour changer de producteur ou de souche de cannabis, il faut retourner consulter son médecin — ce qui entraîne des délais. Et les produits ne sont pas automatiquement équivalents.

Aurora, qui a racheté Med Releaf cet été, a assuré que ses ruptures de stock étaient temporaires et qu'elle s'efforçait de répondre aux marchés médical et récréatif à la fois. « Notre priorité demeure les patients », a plaidé Heather MacGregor.

Allan Rewak, du Conseil du cannabis canadien, qui rassemble les gros joueurs de l'industrie, assure que les producteurs travaillent d'arrache-pied pour remplir leurs stocks. Mais il argue que ces pénuries ne sont propres qu'à certaines compagnies.

**Les gens qui ont une prescription médicale, c'est quand même leur choix d'aller choisir le cannabis et de l'acheter du producteur de leur choix**

GINETTE PETITPAS TAYLOR

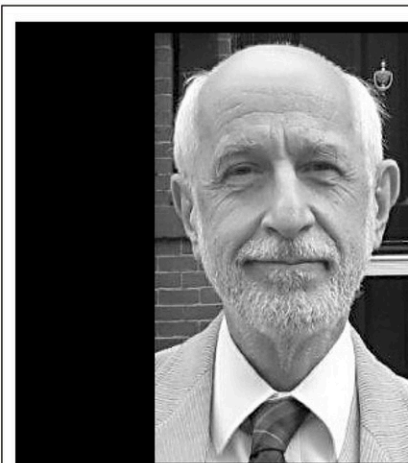


### Congédié?

Voyez

**François Gendron**  
avocat

LL.L., M.A., Ph.D.



Vieux Montréal 514-845-5545

## III GENERAL MOTORS

## Un virage coûteux

Q

u'ont en commun des sociétés comme Bombardier et GM à part le fait qu'elles viennent d'annoncer des milliers de mises à pied ?

Premièrement, elles sont entièrement dépendantes des changements rapides et radicaux dans la demande mondiale; deuxièmement, elles ont reçu des milliards en aide des gouvernements sans jamais se sentir liées à d'autres qu'à leurs actionnaires; troisièmement, rien ne les force donc à rester chez nous.

Depuis une trentaine d'années, nos gouvernements ont favorisé la signature d'accords commerciaux dans le but d'avoir accès à des marchés plus étendus qui génèrent des retombées importantes sur l'emploi et sur la rémunération. C'est ainsi que les Bombardier, CGI et SNC-Lavalin, pour ne nommer que ces trois compagnies québécoises, ont pu croître au point de s'imposer à l'échelle mondiale.

En contrepartie, on a ouvert nos frontières aux sociétés étrangères, souvent sans restriction, de sorte que nous payons moins cher quand vient le temps de faire l'acquisition de wagons, d'aéronefs ou de voitures, sur une base individuelle autant que collective.

Malheureusement, en tentant ainsi de réaliser des gains sur tous les tableaux à la fois, il nous arrive de nous faire rouler dans la farine. Hier, par exemple, nous apprenions que les prochains trains de VIA Rail seraient construits en Californie par l'allemande Siemens. Combien cela nous fera-t-il économiser? Pas beaucoup, mais nous aurons ainsi respecté l'accord de libre-échange signé avec l'Europe.

JEAN-ROBERT SANSFAÇON



Même chose pour les trains du futur REM montréalais qui seront construits en Inde. Le pire est que, dans les deux cas, même Bombardier aurait probablement construit les siens ailleurs qu'ici.

Certains diront qu'il faut imiter Donald Trump, mais ceux-là devront admettre que ce protectionnisme a fait augmenter de 2 milliards \$US les coûts de Ford et de GM cette année. Et son slogan *America first* ne suffira pas pour empêcher la fermeture de quatre usines GM aux États-Unis.

Si le message de M. Trump — « Investissez chez nous ou gardez vos bébés pour vous! » — a quand même un effet certain auprès des investisseurs américains autant qu'étrangers, c'est à cause de l'importance du marché américain, point.

Le Canada et le Québec ne peuvent pas jouer les gros bras, mais cela ne nous empêche pas d'exiger un minimum de contenu national aussi souvent que possible. Pourquoi ne le fait-on pas? Par naïveté ou pour économiser quelques millions?

Cela dit, les mises à pied auxquelles nous assistons dans les secteurs aéronautique et automobile ne sont pas seulement dues au libre-échange. Dans les deux cas, ce sont surtout les consommateurs qui dictent le changement. GM a fait faillite en 2009 parce qu'elle n'avait pas réagi assez tôt aux attentes des consommateurs. En délaissant les vieux modèles comme la Chevrolet Impala qu'on ne retrouve plus que dans les flottes de la police au profit des multisegments hybrides ou électriques, GM suit l'exemple des constructeurs européens avant qu'il soit trop tard. De même pour Bombardier qui abandonne la construction de certains modèles turbopropulsés. Verte ou pas, toute transition coûte cher.

Quant à exiger que les nouveaux modèles soient construits dans les mêmes installations, combien de milliards supplémentaires faudrait-il allonger pour être entendu? L'Australie a déjà fait son deuil de la présence de constructeurs automobiles. Heureusement, ce n'est pas le cas du Canada, mais rendons-nous à l'évidence: l'Ontario a perdu beaucoup de terrain depuis vingt ans.

À titre de consommateurs publics ou privés, en plus d'utiliser toutes les clauses qui nous permettent d'exiger un minimum de contenu canadien dans les achats que nous faisons, nous devons redoubler d'efforts pour stimuler la création de sociétés dans des secteurs d'avenir. D'abord en mettant l'accent sur la formation d'une main-d'œuvre très qualifiée, puis en cessant d'être aussi naïfs devant ces géants américains qui installent chez nous des centres de recherche dans le but de profiter de nos chercheurs et d'en tirer des brevets et des données qui serviront d'abord à étendre leur propre domination.

## III PATRIMOINE

## Le règne du faux

C

omment l'enseigne Art déco d'Archambault, emblème des années 1930 sacré dans le paysage montréalais, a-t-elle pu se retrouver lundi trébuchée dans un camion-remorque en pleine autoroute? Parce que ni Québécois ni Renaud-Bray, ancien et actuel propriétaires, n'y ont vu autre chose qu'une marque de commerce à transbahuter. Voilà ce que ça fait d'avoir le nez collé sur le patrimoine: on finit par en perdre les notions de protection les plus élémentaires. Au suivant!

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD



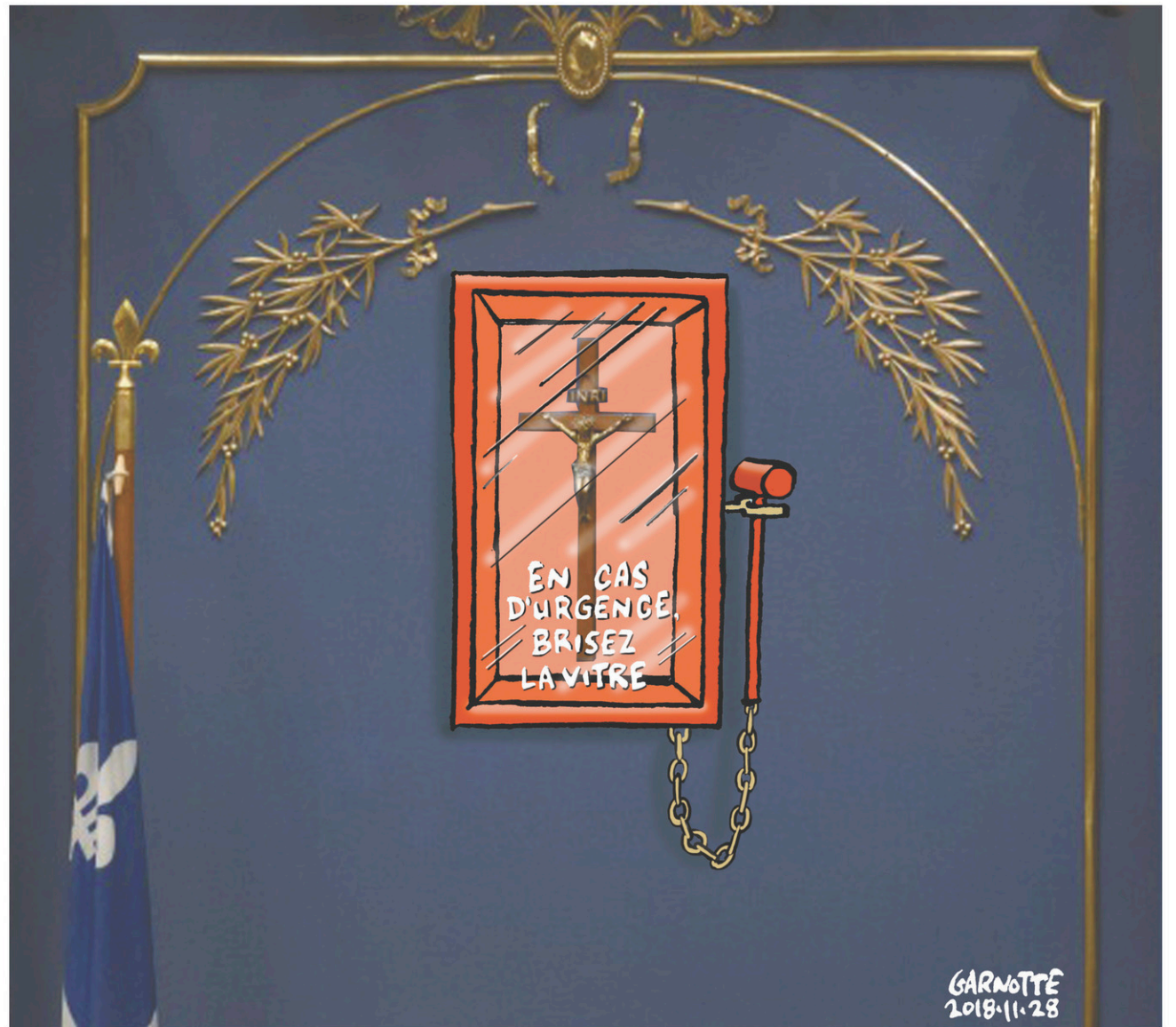
Montréal vient donc de perdre une parcelle de son identité visuelle au nom du changement et de la modernité. Soupir. À quelques jets de pierre de là, Chambly s'enfoncé un peu plus dans le mauvais goût. L'intention de la Ville de « reconstruire la maison Boileau » à l'identique après l'avoir donnée en pâture à la pelle mécanique est tombée sous des allures de bonne nouvelle, mais ça n'en est point une.

Il est désolant de constater qu'on s'active davantage autour d'un projet de « faux » qu'autour de l'authenticité, qui, il y a une semaine à peine, aurait encore valu le coup qu'on se penche dessus, comme l'ont dit des experts au *Devoir*. Mais pour la maison Boileau, héritage

précieux de la période des patriotes, on a préféré le sacré du faux qui, à la mode Las Vegas, finit par devenir plus vrai que le vrai. Cela s'inscrit dans la tendance au « façadisme », cette manie fâcheuse de se donner bonne conscience en conservant la façade d'un lieu chargé d'histoire tout en effectuant derrière une totale remise à neuf.

La nouvelle ministre de la Culture, Nathalie Roy, fait son entrée en poste au moment idéal. Au moment où, dans la population générale, on semble assister à une forme de « réveil » autour de l'importance de protéger le patrimoine — qui ne se limite pas à un crucifix installé à l'Assemblée nationale! Les histoires de patrimoine en déroute se multiplient, et c'est l'occasion idéale de ne plus « réagir » lorsque c'est trop tard, mais bien d'« agir » quand il en est encore temps.

Il faut d'abord prendre acte du fait que les lois, règlements et protections mises en place ne suffisent pas à la tâche. Concéder ensuite qu'un registre des biens et lieux à protéger ne rendra personne plus responsable qu'il ne l'est déjà. Et enfin, nommer un commissaire à la valorisation du patrimoine comme gardien convaincu, expert et attentif.



## LIBRE OPINION

## Plus de GES avec ou sans troisième lien Québec-Lévis?

Michel Poulin  
Lévis

Je suis un citoyen de Lévis, autrefois citoyen de Québec. Quand j'étais à Québec, je travaillais à Lévis. Depuis que je suis à Lévis — et maintenant à la retraite —, je me rends régulièrement à Québec pour faire du bénévolat, et pour beaucoup d'autres motifs.

Ô combien d'heures passées sur la 20 pendant toutes ces années! Ô combien de kilométrage inutile et de gaz à effet de serre relâchés dans l'environnement. Mais je ne suis pas le seul. Aux heures de pointe, l'autoroute est totalement encombrée dans les deux sens de milliers de citoyens roulant au pas de tortue pour se rendre de l'autre côté du fleuve, souvent juste en face de leur domicile, en empruntant un parcours inutile d'une quarantaine de kilomètres deux fois par jour. Et que dire des gens de la Côte-de-Beaupré, de Charlevoix, du Saguenay et de la Côte-Nord voulant se rendre dans l'est du Québec — ou même à Lévis — et qui encombreront eux aussi les artères de Québec pour accéder au pont Pierre-Laporte et ensuite saturer l'autoroute 20? De l'essence gaspillée à la tonne, des autos usées prématurément et tout le tralala. Sans compter — et c'est sans doute le pire — tous ces camions lourds qui polluent eux aussi à pleins tuyaux en faisant patiemment le grand tour? Même le transport en commun pollue plus que de raison, à cause de tous ces autobus, pas toujours pleins d'ail-

leurs, qui crachent eux aussi en continu leur crasse dans l'environnement en accomplissant le même parcours inutile.

Pourquoi ne pas combattre cette pollution et ce capharnaüm en aménageant — à l'est évidemment! — un chemin direct qui éliminera des millions et des millions de trajets inutiles consacrés à faire le grand tour? Ne serait-ce pas du même coup une bonne façon, grâce à des trajets plus directs, plus courts et plus rapides, de rendre les transports en commun plus efficaces et plus attirants?

Je suis personnellement convaincu qu'il est préférable, sur le plan écologique, d'accepter un peu d'étalement urbain que de pérenniser l'énorme gaspillage actuel. Et cet étalement urbain potentiel, on pourrait le minimiser grandement par une application stricte de la Loi sur la protection du territoire agricole et par des plans intelligents d'urbanisme et d'aménagement du territoire, comme il semble y en avoir à Lévis, justement.

## Situation particulière

Il est sans doute vrai que l'ajout d'autoroutes ou leur élargissement incite souvent les gens à déménager en banlieue, ce qui peut occasionner plus de pollution à moyen terme. Mais ce n'est pas là un dogme ou une vérité de foi ne pouvant souffrir aucune exception. Il faut se servir de discernement et examiner soigneusement les deux côtés de la médaille, en faisant la liste des pour et des contre et en tenant compte de la situation particulière dans laquelle on se trouve.

Or, Québec et Lévis sont justement dans une situation particulière. Ce sont des villes jumelles inextricablement liées l'une à l'autre, depuis toujours, de chaque côté du grand fleuve. Un peu comme Buda et Pest, de chaque côté du Danube, qui sont reliées par de nombreux ponts. On n'empêchera pas les gens de circuler d'un côté à l'autre. Si on ne leur offre pas des points de passage en nombre suffisant et aux endroits stratégiques, on s'assure de vivre dans un immense bordel *ad vitam aeternam*.

Et qu'on ne s'imagine pas que tout le monde va toujours accepter de passer des heures en autobus avec des paquets plein les mains, des enfants à reconduire à la garderie ou un rendez-vous urgent à ne pas manquer. Sans compter le trajet à pied ou en auto qu'il faut souvent faire pour se rendre à l'arrêt d'autobus au vent, au grand froid ou à la pluie battante. Pas évident non plus de se trouver une stationnement à proximité. Quant à compter sur le vélo pour régler les problèmes de communication entre les deux rives, faisons preuve d'un peu de réalisme!

Améliorer les transports en commun est une nécessité absolue pour protéger l'environnement — tout comme le télétravail, le covoiturage, l'élimination graduelle des automobiles polluantes et autres 4x4 —, mais ça ne règlera pas tout.

Québec et Lévis sont des villes liées, il leur faut donc des liens...

Des liens en nombre suffisant et aux endroits stratégiques.

## LETTRES

## Où s'en va-t-on en éducation?

*Le Devoir* vient de publier deux articles importants sur l'avenir de deux systèmes que nous connaissons bien: le système d'éducation et le système de santé et des services sociaux. Le premier, sous la plume du professeur Antoine Baby, propose au nouveau ministre de l'Éducation de mettre l'accent sur une priorité: la revalorisation de la condition enseignante. Le second article, écrit par la conseillère en développement organisationnel Lise Denis, propose d'avoir une vision de l'essentiel dans la revitalisation du système de santé et des services

sociaux, soit de mettre au premier plan les patients, les professionnels des soins de même que les gestionnaires du système.

M<sup>me</sup> Denis a raison d'envisager comme système le domaine de la santé et des services sociaux, système auquel il faut apporter des correctifs majeurs qui s'éloignent de l'esprit centralisateur d'un ancien ministre libéral fort bien connu.

En éducation, je vois peu d'écrits qui envisagent ce domaine comme système à revoir et à revitaliser, en particulier dans le secteur des écoles primaires et secondaires. Les nombreux fonctionnaires et sous-ministres restent muets sur les correctifs majeurs à apporter. Les spécialistes de l'enseignement, pour leur part, ne se bousculent pas au portillon. Quant au personnel de l'enseignement, ses membres sont

trop peu nombreux à exiger une nouvelle réforme, échaudés qu'ils ont été par le « compétentisme » de triste mémoire.

Pourtant, le nouveau ministre devra montrer un certain leadership et envisager une revitalisation de l'éducation axée en premier sur le noyau central que constitue la formation générale de base, prodiguée à l'intérieur des écoles. Cette nouvelle réforme devra revoir, en collaboration avec tout le personnel enseignant, tant ses conditions de travail que son admission et sa préparation à l'université, de même que son accueil dans le système, sans oublier le renouvellement de la gestion de ces écoles, qui elles aussi souffrent de l'usure du temps.

Philippe Gariépy  
Laval, 26 novembre 2018.

## III ÉCONOMIE

## Des nouvelles encourageantes pour l'innovation sociale

Béatrice Alain

Directrice générale, Chantier de l'économie sociale

Nancy Neamtan

P.-d.g. du Chantier de l'économie sociale - 1999-2016

Marguerite Mendell

Économiste, Université Concordia

L'énoncé budgétaire du ministre des Finances du Canada présenté le 21 novembre dernier contenait des nouvelles majeures qui sont passées presque sous silence dans les médias québécois et canadiens. Pourtant, certaines mesures annoncées laissent espérer des avancées importantes pour l'innovation sociale et la finance sociale au Québec et se situent dans la lignée de démarches qui ont permis l'essor de l'économie sociale, chez nous, dans les vingt dernières années.

Parmi plusieurs annonces, l'énoncé fédéral incluait les premières mesures d'une stratégie d'innovation sociale et de finance sociale à venir — dont la création d'un fonds de finance sociale de 755 millions est l'élément central. L'innovation sociale, c'est-à-dire de nouvelles façons de faire face à des défis collectifs persistants, émerge un peu partout sur la planète comme une priorité, tout autant que l'innovation technologique, face à la dégradation environnementale et à la croissance des inégalités. L'engagement du gouvernement du Canada à mettre en place une stratégie en innovation sociale et finance sociale, qui fait suite au rapport du Groupe directeur pour la co-création d'une telle stratégie, constitue une bonne nouvelle. Quatorze ans après la première intervention fédérale en économie sociale par le gouvernement de Paul Martin en 2004, cette annonce ouvre la voie à une contribution fédérale à l'écosystème de soutien à la prise en charge collective dont le Québec s'est doté et qui est devenu un point de référence non seulement au Canada, mais à l'international.

Le rôle de l'économie sociale dans le développement socioéconomique du Québec est maintenant largement reconnu au Québec, comme en fait foi l'adoption à l'unanimité par l'Assemblée nationale d'une loi-cadre en 2013. La place importante qu'occupe l'économie sociale dans notre économie (plus de 10 % du PIB) et le rôle stratégique que joue la finance sociale dans le développement de nos villes et régions font du Québec un leader sur la scène mondiale dans ce domaine. À



Le ministre des Finances Bill Morneau

SEAN KILPATRICK LA PRESSE CANADIENNE

cet égard, le Québec a plusieurs longueurs d'avance sur les autres provinces canadiennes et a servi, au cours des dernières décennies, de source d'inspiration pour beaucoup d'acteurs à travers le Canada.

## Nouvelles initiatives collectives

Ce positionnement de chef de file s'explique en partie par la place d'organisations centenaires comme Desjardins et la Coop fédérée et l'expérience unique d'autres leviers importants du développement collectif que sont nos fonds de travailleurs, le Fonds de solidarité FTQ et FondAction. Il s'explique aussi par la mise sur pied, au cours des vingt dernières années, d'organismes au service du développement de nouvelles initiatives collectives. Qu'il s'agisse des outils consacrés à la finance sociale, comme le Réseau d'investissement social du Québec (RISQ) ou la Fiducie du Chantier de l'économie sociale, des organisations de transfert de bonnes pratiques, comme l'organisme Territoires innovants en économie sociale et solidaire (TIESS), ou des Pôles régionaux d'économie sociale présents dans toutes les régions du Québec, ces organisations, gouvernées par des représentants issus de l'économie sociale et leurs partenaires, ont permis la création et le développement d'initiatives innovantes qui n'auraient pas vu le jour autrement.

L'émergence de cet écosystème est aussi le résultat de la création, par les acteurs sur le terrain, d'une structure de concertation, de promotion et de développement du mouvement, le Chantier de l'économie sociale. Par cette structure de concertation, le dialogue social et les processus de co-construction de politiques publiques se sont enracinés dans nos façons de faire

et ont eu pour résultat la création d'outils efficaces en réponse aux besoins sur le terrain.

La création d'un groupe directeur chargé de la cocréation d'une stratégie en innovation sociale et en finance sociale par le gouvernement du Canada en juin 2017 a suscité ainsi des attentes importantes au Québec, mais également certaines inquiétudes. Au cours des consultations menées par le comité, les acteurs du Québec ont été unanimes à souligner la pertinence des outils existant ici et l'importance que toute intervention fédérale reconnaisse les valeurs de prise en charge collective, de gouvernance partagée et de subsidiarité qui les caractérisent.

La mise à jour budgétaire vient confirmer non seulement un regain d'intérêt du gouvernement fédéral pour soutenir l'innovation au service des communautés en concordance avec ces principes, mais également une volonté de reconnaître les outils pertinents dont l'impact est démontré, entre autres la Fiducie du Chantier. Ces investissements importants renforceront, partout au Canada, les capacités des acteurs qui œuvrent à générer une croissance plus inclusive.

Pour le Québec, cet aspect représente une continuité dans des démarches de co-construction, avec les acteurs du terrain et des outils au service de l'économie sociale. De façon tout aussi importante, cette mise à jour budgétaire représente une reconnaissance de la part du gouvernement fédéral et de nos partenaires canadiens des valeurs qui ont soutenu le développement de nos outils et de leur impact. On ne peut que s'en réjouir. Et offrir notre pleine collaboration pour la suite des choses.

## L'amour au temps des femmes alpha

FRANCINE PELLETIER



L'amour intéresse tout le monde, mais les obligations légales qui en découlent, c'est tout le contraire. C'est une des raisons pour lesquelles la réforme du droit familial québécois, malgré un plan directeur déposé il y a trois ans déjà, attend toujours qu'on s'y intéresse vraiment. Après tout, qui jubile à l'idée de voir l'État se mêler de la conduite de deux personnes qui s'aiment? Souvenons-nous des cris d'orfraie qui ont accueilli la loi sur le patrimoine familial en 1989. La bonne nouvelle, c'est que la dernière réforme offre une approche moins paternaliste que par le passé, en plus d'adapter le droit familial au goût du jour. Voici donc pourquoi il faudrait s'y mettre — et vite.

Présidée par le juriste Alain Roy, cette nouvelle réforme ouvre un troisième grand chapitre dans l'évolution du droit familial au Québec. Le premier chapitre, inspiré du code Napoléon (1804) et mis en place au Québec dès 1866, consacrait évidemment le droit des hommes. C'est l'ère où « la société conjugale ne pourrait subsister si l'un des époux n'était pas subordonné à l'autre ». Devinez lequel. Afin de « protéger la famille », les femmes mariées n'ont pratiquement aucun droit. Il faudra attendre 100 ans pour que le règne du père monarche commence à jeter du lest, grâce au *bill* 16 de Claire Kirkland-Casgrain (1964) qui abolira, notamment, l'obligation d'obéissance des femmes à leur mari.

Mais c'est seulement 20 ans plus tard que le droit familial s'ouvre résolument à la modernité. En 1981, c'est un deuxième grand chapitre, sous l'égide des femmes cette fois, qui commence. Désormais, « les époux en mariage ont les mêmes droits et les mêmes obligations », dit la loi 89. À partir de ce moment, les femmes ont le devoir de garder leur nom de fille, ne sont plus perçues comme dépendantes financièrement de leur mari et les tâches ménagères se conjuguent (du moins en théorie) à deux, égalité des sexes et femmes sur le marché du travail obligent. La nouvelle loi reconnaît également ce qui était toujours perçu comme contraire aux « bonnes mœurs » : l'union de fait. Les couples « accotés » sont encore très minoritaires au Québec, mais on cherche ici à légitimer les enfants nés d'unions libres. Les « bâtards » sont désormais chose du passé.

À partir de 1981, il y a donc deux façons de conjuguer le couple, mais l'intérêt du législateur est d'abord et avant tout de rendre le mariage — synonyme pendant si longtemps de dépossession et de soumission au féminin — plus acceptable pour les femmes. La loi péquiste, plus axée sur les torts à réparer que sur le futur à prévoir, tente surtout de corriger l'appauvrissement de ces dernières à la suite d'une séparation ou d'un divorce. La loi sur le patrimoine familial scellera, un peu plus tard, cette volonté de dédommager les femmes pour leur travail familial en exigeant une répartition systématique des biens après rupture. Pour tous ceux qui n'aiment pas l'idée de partage obligatoire, eh bien, il y a toujours l'union libre, une case laissée essentiellement vide par le législateur, ne comportant ni obligation mutuelle, mais ni protection non plus.

Près de 40 ans plus tard, où maintenant en sommes-nous? D'abord, l'union libre a explosé au Québec : 40 % des couples la choisissent, le double d'ailleurs au Canada. Le fait que beaucoup plus d'enfants naissent de ces unions-là (près de 62 %) démontre d'ailleurs qu'il ne s'agit pas d'un accommodement temporaire, mais bien d'un système parallèle parfaitement viable et, visiblement, de plus en plus populaire.

Aujourd'hui, le futur nous a donc rattrapés. En plus de l'union libre, le maelström amoureux inclut des mariages gais, des familles reconstituées, des couples qui choisissent de se marier à 70 ans et des mères porteuses. Sans oublier l'autonomie financière grandissante des femmes. Ce sont elles aujourd'hui, tout autant que leurs conjoints, qui s'opposent à un partage forcé de leurs biens et économies. « Cette réforme a été pensée avec ma fille en tête alors que la dernière a été faite pour ma mère », résume celui qui a présidé la réforme, Alain Roy.

Aujourd'hui, la grande majorité des conjoints sont autonomes financièrement jusqu'au jour où surviennent les enfants. La nouvelle réforme propose donc de baser le droit de la famille non pas sur le statut conjugal, mais sur le statut parental, une révolution juridique en soi. « Les parents d'un enfant commun seraient mutuellement tenus à certaines obligations l'un envers l'autre, peu importe qu'ils soient mariés ou en union de fait. » Obligations vis-à-vis de l'enfant, mais aussi vis-à-vis du parent qui aurait été désavantagé financièrement à cause du temps consacré à la famille. Pour le reste, la nouvelle réforme mise sur « l'autonomie et la liberté contractuelle des conjoints ». C'est-à-dire qu'il laisse à chacun, marié ou simplement en union libre, le choix de souscrire, ou pas, à des obligations mutuelles.

« Le droit familial cherchera toujours à protéger les plus vulnérables », dit Alain Roy. Après l'ère du *pater familias*, puis celle des femmes, voici celle des enfants et de l'autonomie partagée. La réforme brille surtout par ses positions beaucoup mieux adaptées à la réalité d'aujourd'hui et beaucoup moins interventionniste que par le passé. À quand la loi?

**La nouvelle réforme propose donc de baser le droit de la famille non pas sur le statut conjugal, mais sur le statut parental, une révolution juridique en soi**

## III PERTES D'EMPLOI

## Comment le gouvernement peut intervenir efficacement

Dieudonné Ella Oyono

Économiste et chargé de cours à l'École des sciences de la gestion de l'UQAM

Malgré les chiffres reluisants sur l'emploi, plusieurs mauvaises nouvelles sont venues assombrir ce tableau au cours des dernières semaines : 2500 pertes d'emploi chez Bombardier, 200 personnes touchées par la fermeture de neuf magasins Rona dont seulement 60 perdraient leur emploi et délocalisation de Sico qui entraînera une perte de 150 emplois.

Lorsque ces nouvelles sont annoncées par les médias, beaucoup de citoyens reprochent souvent aux dirigeants de ces entreprises de mettre des pères et des mères de famille à la porte de façon un peu cavalière et croient par la même occasion qu'une intervention de l'État québécois permettrait d'éviter ces « abus ».

Qu'en est-il en réalité et que peut faire concrètement le gouvernement Legault?

Commençons par régler la question des subventions aux entreprises. Les programmes gouvernementaux sont là pour de bon, car plusieurs facteurs plaident pour leur maintien : la compétition des autres juridictions, la capacité de prise de risque du gouvernement par rapport à d'autres bailleurs de fonds, la structure de notre économie composée essentiellement de PME à fort potentiel de croissance, etc.

À mon avis, il y a simplement lieu de réviser périodiquement ces programmes afin de s'assurer qu'ils répondent toujours aux objectifs préalablement établis. La Commission de révision permanente des programmes, dont les travaux se sont échelonnés du 11 juin 2014 au 31 août 2015, visait justement cet objectif. Toutefois, il est difficile de savoir à ce jour quel est le résultat tangible de cet exercice. Combien de programmes ont été révisés? Combien d'économies ont été générées et réinjectées dans quels autres programmes?

Revenons sur la question de l'intervention de l'État en cas de suppression d'emplois. Le gouvernement dit qu'il ira de l'avant avec sa promesse faite en campagne électorale de revoir le mandat d'Investissement Québec (IQ) en ce qui a trait notamment au maintien de sièges sociaux au Québec. L'équation semble simple : si on garde les sièges sociaux au Québec, il sera plus difficile de supprimer des postes comme le font les entreprises sous contrôle d'intérêts étrangers. Est-ce exact? Pas nécessairement, et Bombardier en est un bon exemple!

Disons que ce changement chez IQ constitue certainement une condition nécessaire, mais non suffisante, pour limiter les pertes d'emploi. Donc, modifier le mandat d'Investissement Québec serait souhaitable, mais le gouvernement devra aller plus loin

pour obtenir les effets escomptés.

D'une part, les aides gouvernementales devraient respecter minimalement deux conditions : des critères spécifiques d'admissibilité et des garanties crédibles exigées de ceux qui les obtiennent. En cas de non-respect des engagements par l'entreprise, le gouvernement aurait les moyens de récupérer facilement son investissement.

D'autre part, l'expertise des conseillers en développement économique qui se retrouvent dans les 17 régions du Québec devrait être mise à contribution pour intervenir en amont des fermetures et autres délocalisations. En ayant chacun un portefeuille d'entreprises à suivre, ceux-ci seraient à même de déceler d'éventuelles difficultés et d'intervenir avant que la situation ne s'aggrave. Cette intervention pourrait d'ailleurs se faire avec IQ, mais aussi avec d'autres bailleurs de fonds privés. L'objectif est d'avoir une liste confidentielle et à jour d'entreprises à risque de fermeture ou de délocalisation.

Finalement, le maintien des sièges sociaux n'aura l'effet qu'on souhaite que si des mesures complémentaires touchant la main-d'œuvre et la productivité sont aussi adoptées. Bref, il faut investir massivement dans la formation et l'automatisation. C'est de cette façon que nos entreprises feront face à la pression du marché, qu'elles soient locales ou des filiales de multinationales.

## III ÉTHIQUE

## Une députée caquiste travaille toujours pour une entreprise de Shawinigan

MARCO BÉLAIR-CIRINO  
CORRESPONDANT PARLEMENTAIRE  
À QUÉBEC  
LE DEVOIR

La nouvelle élue caquiste Marie-Louise Tardif partage sa semaine de travail — et des meubles de l'Assemblée nationale — entre son bureau de circonscription et l'entreprise de gestion Parc de l'île Melville Shawinigan inc.

Près de deux mois après avoir été élue dans la circonscription de Lavolette-Saint-Maurice, M<sup>me</sup> Tardif travaille environ douze heures par semaine dans l'organisme à but non lucratif, et ce, afin d'y assurer une « transition tranquille » entre elle et son remplaçant, a expliqué un attaché de presse de l'aile parlementaire caquiste au *Devoir*, mardi soir. « M<sup>me</sup> Tardif avait beaucoup de semaines de vacances accumulées », a-t-il ajouté, laissant entrevoir qu'elle demeurera sur la liste des salariés de l'entreprise encore quelque temps.

Le nom de Marie-Louise Tardif apparaissait toujours mardi soir, accolé au titre de « présidente-directrice générale », sur le site Web du Parc de l'île Melville, même si le premier ministre, François Legault, l'a désignée le 7 novembre dernier adjointe parlementaire du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, Pierre Dufour.

Le porte-parole de l'opposition officielle en matière d'éthique, Jean Rousselle, a demandé à la commissaire à l'éthique et à la déontologie, Ariane Mignolet, d'ouvrir une enquête au sujet du cumul d'emplois de M<sup>me</sup> Tardif. Celle-ci s'est exécutée.

L'élue libérale lui a pointé les articles 11 et 36 du Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale.

### Éléments reprochés

Le premier proscrit à un député d'occuper « tout emploi, tout poste ou toute autre fonction auquel correspond une rémunération ou un avantage tenant lieu de rémunération [notamment au sein] d'un organisme public ». L'entreprise Parc de l'île Melville Shawinigan inc. reçoit des subventions gouvernementales, souligne à gros traits le PLQ.

Le second prévoit que le député fait « usage [des biens de l'État qui lui sont prêtés] pour des activités liées à l'exercice de sa charge ». Or, « M<sup>me</sup> Tardif aurait transféré au Parc de l'île Melville des meubles qui se trouvaient au bureau de la précédente députée de Lavolette [Julie Boulet] et qui sont la propriété de l'Assemblée nationale », indique le Parti libéral du Québec.

« La Coalition avenir Québec a toujours crié haut et fort qu'en matière d'éthique c'était tolérance zéro. Aujourd'hui, nous invitons M. Legault à prendre acte de la situation et à poser les gestes qu'il juge nécessaires à la lumière de ces nouvelles informations », a affirmé M. Rousselle par voie de communiqué.

**L'élue libérale Jean Rousselle a demandé à la commissaire à l'éthique et à la déontologie d'ouvrir une enquête au sujet du cumul d'emplois de Marie-Louise Tardif. Celle-ci s'est exécutée.**



Le chien-robot Cozmo, produit par la société américaine Anki, répond et interagit selon les déplacements, les mots et les actions de l'enfant.  
JAE C. HONG ASSOCIATED PRESS

## Gare aux jouets branchés sous les branches

Toutous, amis robots et autres gadgets connectés peuvent présenter de sérieux écueils liés à la protection de la vie privée, avertit Option consommateurs

**Les jouets « intelligents » pourraient l'être beaucoup moins qu'ils ne paraissent, dit Option consommateurs dans un rapport exposant les nombreux risques posés par ces jouets pour la vie privée et la protection des renseignements personnels.**

ISABELLE PARÉ  
LE DEVOIR

C

apacité de reconnaissance faciale, de détection de la voix et des mouvements, stockage des données personnelles : autant de réalités qui collent davantage à un film d'espionnage qu'à un matin de Noël sous le sapin.

Pourtant, les jouets « intelligents et branchés », dotés d'une forme d'intelligence artificielle (IA), prennent de plus en plus de place dans la vie des enfants et plusieurs risquent à nouveau d'atterrir sous le sapin alors que les parents amorcent leur chasse aux cadeaux.

Or, selon la vaste enquête intitulée « Enfant sous écoute » et des tests menés en 2016 et 2017 sur une dizaine de ces jouets par Option consommateurs, plusieurs de ces gentils toutous, amis robots et autres gadgets connectés soulèvent de sérieux enjeux liés à la cybersécurité et au piratage d'informations personnelles données par les enfants ou leurs parents. Les informations collectées auprès de fabricants

de plusieurs des jouets testés ne permettent pas du tout de faire la lumière sur l'usage et le partage des milliers de données, de conversations et d'images que peuvent recueillir ces jouets connectés à Internet.

### Barbie rapporteuse

Une conclusion peu surprenante puisqu'au cours des dernières années plusieurs scandales ont éclaté concernant des jouets contrôlés à distance grâce à des applications mobiles. Ce fut le cas de la poupée Mon amie Cayla, une petite copine qui recueillait nom et adresse des enfants, mais aussi leurs habitudes, émissions et sports préférés sans que les propriétaires en soient tenus informés.

Bannie en Allemagne, frappée d'une mise en demeure « pour atteinte grave à la vie privée » par la France, la poupée espionne avait aussi le défaut de pouvoir être piratée à distance avec un simple téléphone par quiconque se trouvait près de la demeure des propriétaires du jouet. Ainsi transformée en taupe, la gentille figurine permettait de surveiller et d'enregistrer toutes les conversations tenues à faible distance du jouet. Même portrait pour la première Barbie branchée Hello, une autre rapporteuse mise en vente par Mattel en 2015 qui s'est même attiré les foudres du FBI.

### Pirates à l'affût

Au Canada, plus de 500 000 personnes (316 000 enfants et 237 000 parents) ont vu leurs données personnelles exfiltrées en 2015 par un pirate, à cause des failles béantes des systèmes de sécurité associés aux jouets du fabricant VTech. Le vendeur de jouets n'a jamais pu déterminer quelles informations avaient été subtilisées, mais a admis que tous ses serveurs, abritant les données de 4,8 millions de personnes dans le monde, avaient été compromis.

Poupée qui répond aux questions, miniordinateur branché sur le wifi, montre qui piste les enfants, robot capable de reconnaître un enfant et d'obéir sur commande, peluche dotée de capteurs sonores et de détecteurs de

mouvement ; les jouets connectés revêtent mille et un visages, mais la plupart posent le même problème, selon Option consommateurs.

« Plusieurs des experts consultés démontrent que la sécurité des informations personnelles est en jeu. Le partage avec des tierces compagnies d'informations « dépersonnalisées » semble commun, mais comment s'assurer qu'elles [ces infos] le sont vraiment ? Les politiques de ces fabricants sur la confidentialité ne sont pas toujours claires pour le consommateur, ce qui entrave sa capacité à consentir de façon libre et éclairée à donner ses informations », affirme M<sup>e</sup> Alexandre Plourde, avocat pour Option consommateurs.

Impossible pour l'organisme de dire quels jouets sont les plus à risque, puisque ce marché en pleine croissance (estimé à 6 milliards de dollars en 2017) est aussi très volatil et les produits changent d'une année à l'autre.

Chose certaine, après avoir fait tester une dizaine de ces jouets par des familles l'an dernier, Option consommateurs conclut que la plupart suscitent de la curiosité chez l'enfant au début, mais sont rapidement délaissés, faute d'interactivité suffisante.

« Ce sont des jouets assez décevants, pour l'instant. Mais avec le développement de l'IA dans le futur, ils risquent de devenir plus intéressants, donc c'est forcément une source de préoccupations pour nous, puisqu'ils s'adressent à une clientèle vulnérable. Le gouvernement doit adapter ses lois et réclamer que des informations très claires soient fournies aux consommateurs dès l'achat du bien, sur l'emballage, et que des tests soient menés avant la mise en marché pour garantir que les niveaux de sécurité sont adéquats », plaide M<sup>e</sup> Plourde.

Options consommateurs conseille aux parents de se renseigner davantage avant l'achat de ce type de jouets, notamment pour savoir si le fabricant a déjà fait l'objet de plaintes ou de piratage par le passé. « Les parents devraient savoir en général que la valeur ajoutée de ces jouets est assez faible », dit-il.

### Petit guide du jouet connecté

Tous les jouets électroniques ne sont pas branchés. Mais ceux dotés des capacités suivantes le sont :

- Se connecte** à Internet par le biais du wifi
- Se branche** à un téléphone intelligent, relié au Web
- Permet** la géolocalisation ou comporte un système de reconnaissance vocale
- Nécessite** l'ouverture d'un compte en ligne, avec un téléphone intelligent ou une tablette
- Est doté** de micros, de capteurs de mouvement ou de caméras
- Nécessite** la divulgation d'informations personnelles, comme le nom, le courriel, la date de naissance, le numéro de téléphone ou certaines préférences

LEDEVOIR

1265, rue Berri, 8<sup>e</sup> étage,  
Montréal (Québec) H2L 4X4  
Métro Berri-UQAM

Ouvert du lundi au vendredi  
de 8 h 30 à 16 h 30



Suivez-nous  
sur LeDevoir.com  
et sur nos réseaux  
sociaux



#### RÉDACTION

Téléphone  
514 985-3333  
Courriel  
redaction@ledevoir.com

#### RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION

Téléphone  
514 985-3333

#### ABONNEMENTS

(du lundi au vendredi  
de 7 h 30 à 16 h 30)  
Téléphone  
514 985-3355  
Extérieur de Montréal  
1 800 463-7559 (sans frais)  
Courriel  
abonnements@ledevoir.com  
Télécopieur  
514 985-5967

#### PUBLICITÉ

Téléphone  
514 985-3399  
Extérieur de Montréal  
(sans frais)  
1 800 363-0305  
Courriel  
publicite@ledevoir.com  
Télécopieur  
514 985-3340

#### AVIS PUBLICS ET APPELS D'OFFRES

Téléphone  
514 985-3452  
Courriel  
avisdev@ledevoir.com  
Télécopieur  
514 985-3340

#### PETITES ANNONCES ET PUBLICITÉ PAR REGROUPEMENT

Téléphone  
514 985-3322  
Courriel  
petitesannonces@ledevoir.com  
Télécopieur  
514 985-3340

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir inc., dont le siège social est situé au 1265, rue Berri, 8<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H2L 4X4. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel inc., 12800, rue Brault, Saint-Jacques de Mirabel, division de Québec Media, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal, qui a retenu pour la région de Québec les services de l'imprimerie du Journal de Québec, 450, avenue Béchard, Québec, qui est la propriété de Corporation Sun Media, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. Envoi de publication — Enregistrement no 0858. Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007.